

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE  
SUR LE SITE DE L'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE**

**PREAMBULE**

Le site est la propriété de l'OFFICE DE TOURISME DE DINAN-PAYS DE RANCE en sa totalité, ainsi que l'ensemble des droits y afférents. Toute reproduction, intégrale ou partielle, est systématiquement soumise à l'autorisation des propriétaires. Toutefois, les liaisons du type hypertextes vers le site sont autorisées sans demandes spécifiques.

1. Acceptation des conditions
2. Produits
3. Commande
4. Livraison
5. Rétractation
6. Prix
7. Paiement
8. Litiges
9. Garantie
10. Informations légales

**1. ACCEPTATION DES CONDITIONS**

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des conditions particulières de vente énoncées sur cet écran et déclare expressément les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE et son client, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

**2. PRODUITS ET PRESTATIONS**

Les photographies illustrant les produits et les prestations proposés n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas, la responsabilité de l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE pourra être engagée.

**3. COMMANDE**

Les systèmes d'enregistrement automatique sont considérés comme valant preuve, de la nature, du contenu et de la date de la commande. L'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE, confirme l'acceptation de sa commande au client à l'adresse mail que celui-ci aura communiquée. La vente ne sera conclue qu'à compter de la confirmation de la commande par réception de l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE du bon de commande accompagné du règlement dans le cas du paiement par chèque bancaire. L'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Les informations énoncées par l'acheteur, lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le produit.

**4. LIVRAISON**

Après confirmation de commande, L'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE s'engage à livrer à l'acheteur, toutes les références commandées à l'adresse de l'acheteur fournie,

transmise à l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE. Dans le cas d'un transport en système dit de contre remboursement, le client s'engage à régler au transporteur ou à son représentant la totalité de la somme indiquée lors de la confirmation de commande.

De plus pour des livraisons hors de la France métropolitaine le client s'engage à régler toutes les taxes dues à l'importation de produits, droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée, et toutes autres taxes dues en vertu des lois du pays de réception de la commande. L'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE se dégage de fait de toute responsabilité juridique si l'acquittement des taxes n'était pas effectué par le client.

La livraison sera effectuée par la poste soit en distingo suivi ou en lettre recommandée avec A/R. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur de réclamer des dommages et intérêts.

Les livraisons dans les pays de la CEE sont effectuées par la poste en collissimo suivi ou en lettre recommandation, pour les livraisons hors de la CEE les livraisons sont effectuées par les services postaux internationaux.

Dans les cas d'un produit technique, le client veillera particulièrement à vérifier le bon fonctionnement de l'appareil livré, à lire la notice d'emploi qui lui est fournie.

En cas de défauts apparents, l'acheteur bénéficie du droit de retour dans les conditions prévues dans ce document.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer, la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents et l'impossibilité d'être approvisionnés. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Vérifiez toujours votre colis à l'arrivée. Vous disposez d'un délai de 48 heures pour faire d'éventuelles réserves auprès du transporteur en cas de manquant ou de dégradation.

Pour des raisons de disponibilité, une commande peut être livrée en plusieurs fois au client. Le Client ne règle alors qu'une seule livraison. Si le client souhaite 2 lieux de livraison, il passe 2 commandes, avec les frais de livraison liés.

## **5. RETRACTATION**

Vous avez 7 jours (à compter de la réception des articles) pour vous faire une opinion. En cas d'échange ou remboursement, renvoyez-le (les) article(s) neuf(s) dans son (leurs) emballage d'origine, intact, accompagné de tous les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations à l'adresse suivante :

**OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE**  
**9 RUE DU CHATEAU**  
**BP 65261**  
**22105 DINAN CEDEX**  
**URL [www.dinan-tourisme.com](http://www.dinan-tourisme.com)**

En cas d'exercice du droit de rétractation, l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE est tenu au remboursement des sommes versées par le client, sans frais, à l'exception des frais de retour. Le remboursement est dû dans un délai maximum de 15 jours.

## **6. PRIX**

Le prix est exprimé en Euros.

Le prix indiqué sur les fiches produits ne comprend pas le transport.

Le prix indiqué dans la confirmation de commande est le prix définitif, exprimé toutes taxes comprises et incluant la TVA pour la France et les pays de la CEE. Ce prix comprend le prix des produits, les frais de manutention, d'emballage et de conservation des produits, les frais de transport et de mise en service.

## **7. PAIEMENT**

Le prix facturé au client est le prix indiqué sur la confirmation de commande adressé par l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE.

Si le paiement s'effectue par carte bancaire portant le sigle CB.

Le paiement en ligne vous permet de régler via un serveur bancaire dans un environnement sécurisé. Votre N° de carte bancaire est donc dirigé vers les serveurs de la banque, votre règlement s'effectue directement à une banque dans un environnement sécurisé sans passer par le serveur de la boutique, garantie d'autant plus importante que vos N° sont connus seulement de notre partenaire bancaire.

La commande validée par le client ne sera considérée effective que lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord. En cas de refus, la commande sera automatiquement annulée et le client prévenu par courrier électronique. Par ailleurs, l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel existerait un litige.

## **8. LITIGES**

Le présent contrat est soumis au droit français. L'Office de Tourisme DINAN-PAYS DE RANCE ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés. Il en est de même pour les éventuelles modifications des produits résultant des fabricants. La responsabilité de l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des produits. En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, l'acheteur a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable notamment avec l'aide :

D'une association professionnelle de la branche, d'une association de consommateurs ou de toute autre conseil de son choix. Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas le « bref délai » de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des Tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur.

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations. En cas de litige, le client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable.

A défaut, le Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement accepté.

## **9. GARANTIE**

Dans tous les cas, l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE ne pourra être tenu pour responsable pour non respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans le pays de réception, la responsabilité de l'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE est systématiquement limitée à la valeur du produit mis en cause, valeur à sa date de vente et ce sans possibilité de recours envers la marque ou la société productrice du produit.

En toute hypothèse, le client bénéficie de la garantie légale d'éviction et des vices cachés (Art. 1625 et suivant du code civil), à la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (Art. 1641 et suivant du code civil) ; si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans « un bref délai » à compter de la découverte du défaut caché (Art. 1648 du code civil). Vous pouvez

contacter le service clients : 5 jours sur 7 (du lundi au vendredi inclus), ou par e-mail à [infos@dinan-tourisme.com](mailto:infos@dinan-tourisme.com)

## **10. INFORMATIONS LEGALES**

Le renseignement des informations nominatives aux fins de la vente à distance est obligatoire, ces informations étant indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes, l'établissement des factures et contrats de garanties. Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le traitement des informations nominatives relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le client dispose (article 34 de la loi du 6 janvier 1979) d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. De plus L'OFFICE DE TOURISME DINAN-PAYS DE RANCE s'engage à ne pas communiquer, gratuitement ou avec contre partie les coordonnées de ses clients à un tiers.